

Rapport annuel

Une collaboration
synonyme de
valeur ajoutée

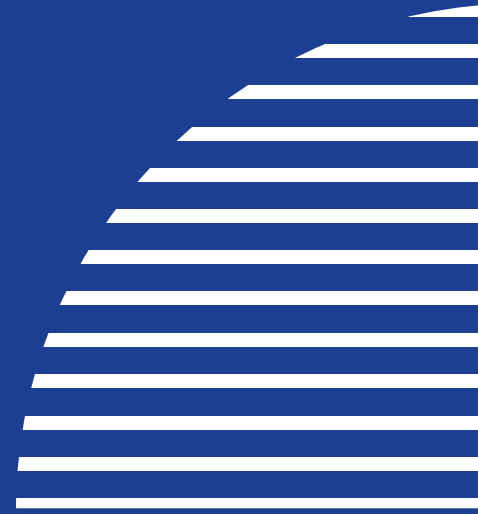


18/19



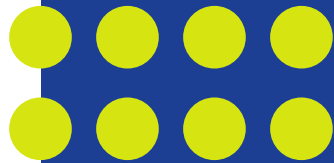
Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada



SECTION 09

Résultats financiers



Dans cette section :

- 97 Introduction financière
- 100 Aperçu financier
- 101 Évaluation de la gestion des risques d'entreprise
- 103 Rapport du vérificateur indépendant
- 111 Notes afférentes aux états financiers



Résultats financiers

En 2018-2019, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 11 M\$, une progression par rapport aux 10,5 M\$ comptabilisés en 2017-2018. Cette augmentation d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des redevances provenant de la vente de normes (0,5 M\$) et à l'accroissement des Autres produits (0,1 M\$).

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,1 M\$, une augmentation de 31 % par rapport au 1,6 M\$ enregistré l'exercice précédent. Cette augmentation suit une tendance à la hausse dans les ventes de normes, qui dure depuis plusieurs années et qui s'est accélérée au cours de l'exercice terminé. Les produits en question sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale.

Les produits tirés des services d'innovation et du soutien aux délégués et les autres recettes se sont élevés à 1,1 M\$, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ (22 %) par rapport au 0,9 M\$ de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à la distribution inattendue de redevances excédentaires (0,3 M\$) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle est amoindrie par une diminution de 0,2 M\$ des contributions uniques reçues l'an dernier par le CCN pour l'accueil des réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la

Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO à Vancouver. Les contributions reçues au titre du soutien aux délégués se sont chiffrées à 0,4 M\$, un montant semblable à celui enregistré l'exercice précédent.

Les produits provenant des Services d'accréditation se sont établis à 7,9 M\$, une baisse de 1 % comparativement aux 8 M\$ enregistrés en 2017-2018. Des recettes de 4 M\$ ont été tirées des plus de 480 activités d'évaluation effectuées en 2018-2019 contre 3,8 M\$ pour 460 activités l'exercice précédent. L'accroissement de l'activité d'évaluation a contribué à atténuer la diminution du taux de participation au sein du programme du CCN relatif au Système canadien d'évaluation de la conformité des matériels médicaux (SCECMM). Depuis l'an passé, les produits tirés des droits annuels et des droits d'inscription ont diminué de 0,2 M\$, principalement en raison des changements qui se sont opérés dans la clientèle et les profils de clients.



Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,1 M\$, une augmentation de 31 % par rapport au 1,6 M\$ enregistré l'exercice précédent.

Les charges se sont élevées à 26,7 M\$ en 2018-2019, un montant supérieur de 2,8 M\$ à celles de 23,9 M\$ de l'exercice précédent. Les augmentations d'une année sur l'autre sont les suivantes :

- 1,4 M\$ pour la dépréciation d'un actif à la suite d'une évaluation indépendante de la fonctionnalité de la solution (projet de logiciel) de gestion opérationnelle du CCN;
- 0,8 M\$ en honoraires professionnels pour les services-conseils relatifs aux dépenses de programme des initiatives en matière d'infrastructures et d'innovation et des projets de modernisation de la GI/TI;
- 0,3 M\$ en amortissement pour la mise en œuvre de la modernisation de la GI/TI et des locaux;
- 0,2 M\$ en coûts liés à l'effectif (salaires, avantages sociaux et formation) pour la dotation de postes prévus dans les programmes;
- 0,1 M\$ des autres charges, principalement sous l'effet d'une augmentation des frais de participation et des frais de déplacement associés à la participation accrue aux réunions et événements liés à la normalisation.

En 2018-2019, le CCN a enregistré 18 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 4,1 M\$ comparativement aux 13,8 M\$ comptabilisés en 2017-2018. Les variations du financement d'une année sur l'autre sont les suivantes :

- 2,0 M\$ pour la « Nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle » du CCN (PI);
- 1,4 M\$ pour l'« Initiative d'adaptation des infrastructures aux changements climatiques »;
- 0,8 M\$ pour le projet d'innovation du CCN, qui s'inscrit dans le « Plan pour l'innovation et les compétences du Canada »;
- 0,1 M\$ pour « Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique » (cybersécurité);
- -0,2 M\$ des remboursements non récurrents de l'exercice en cours.

Le CCN a enregistré pour l'exercice 2018-2019 un excédent net de 2,3 M\$, soit un écart positif de 2,5 M\$ par rapport au déficit de 0,2 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- 1,9 M\$ des fonds reçus en différé pour les projets de propriété intellectuelle et de cybersécurité du CCN. Étant donné que ceux-ci n'avaient pas été inclus dans le budget du CCN et que les programmes ont été approuvés au quatrième trimestre, les dépenses sont reportées aux exercices futurs, une situation que le CCN pallie au moyen de son excédent cumulé.
- 0,9 M\$ des revenus supplémentaires imprévus. Les redevances ont dépassé de 0,6 M\$ le montant prévu au budget, et le CCN a reçu de l'ISO d'autres revenus provenant de la redistribution de son excédent de l'exercice précédent.
- 0,8 M\$ des salaires et avantages sociaux, sauf les coûts non récurrents remboursables dus aux vacances de poste inattendues et à l'attribution plus lente que prévu des postes vacants (dont certains à la haute direction).
- 0,5 M\$ des honoraires professionnels, l'écart s'expliquant surtout par la décision de revoir l'ordre de priorité de l'utilisation des fonds destinés aux logiciels à l'intérieur de l'initiative du CCN en matière d'infrastructures. Les économies en question ont été réattribuées dans cette initiative et seront dorénavant réalisées durant des exercices futurs.
- -1,4 M\$ pour la dépréciation de la solution de gestion opérationnelle;
- -0,2 M\$ des autres charges, principalement sous l'effet d'une augmentation des frais de participation et des frais de déplacement associés à la participation accrue aux réunions et événements liés à la normalisation.

Au 31 mars 2019, le CCN a affiché un excédent cumulé de 6,6 M\$. Une partie (1 M\$) est nécessaire pour assurer le respect de la politique de l'organisme sur l'excédent cumulé visé. Quant au solde de cet excédent, le CCN l'utilisera selon un programme prévu de financement pluriannuel de ses activités et son infrastructure afin de mener à bien son mandat et ses initiatives dans les années financières à venir. Dans son plan d'entreprise, le CCN a prévu des déficits pour chacun des cinq prochains exercices afin de tenir compte de la relance des dépenses au titre de projets tels que la Propriété intellectuelle, la Cybersécurité, l'Innovation et les Infrastructures.

Aperçu financier de 2014-2015 à 2018-2019

APERÇU FINANCIER	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 BUDGET	2018-2019 RÉEL
PRODUITS						
Droits d'accréditation	6 689 077	7 288 407	7 750 273	8 008 784	7 749 911	7 867 962
Redevances de la vente de normes	1 032 148	1 397 631	1 234 018	1 578 477	1 400 000	2 064 385
Services d'innovation	405 140	385 346	311 108	227 087	341 004	284 454
Contributions au soutien aux délégués	143 000	185 591	342 454	407 686	380 000	359 997
Autres recettes	281 151	263 170	187 326	326 045	151 720	451 155
	8 550 516	9 520 145	9 825 179	10 548 079	10 022 635	11 027 953
CHARGES (APRÈS RETRAITEMENT)						
Services d'accréditation	4 751 161	5 090 102	5 458 679	5 770 228	5 775 206	5 987 870
Solutions de normalisation et stratégie	8 008 512	7 419 560	8 350 050	9 080 271	10 959 209	10 280 101
Gestion et services administratifs	7 663 053	8 129 030	8 020 916	9 089 755	8 462 220	10 548 706
	20 422 726	20 638 692	21 829 645	23 940 254	25 196 635	26 726 677
EXCÉDENT / (DÉFICIT) D'EXPLOITATION	(11 872 210)	(11 118 547)	(12 004 466)	(13 392 175)	(15 174 000)	(15 698 724)
FINANCEMENT PUBLIC						
Crédits parlementaires	12 889 535	10 194 937	10 515 380	13 828 495	14 943 000	17 973 672
Excédent / (Déficit) annuel	1 017 325	(923 610)	(1 489 086)	436 320	(231 000)	2 274 948

Évaluation de la gestion des risques d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine les risques généraux auxquels il est exposé chaque année et les examine régulièrement.

Il s'appuie sur la norme internationale ISO 31000 Management du risque pour orienter sa gestion des risques et garantir ainsi le recours aux bonnes stratégies d'atténuation des risques. Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les

risques du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement, pour examen, à la direction et au conseil d'administration du CCN. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2018-2019, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :



- exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques à l'appui des principales initiatives du gouvernement du Canada;



- poursuivre l'exécution du programme de modernisation de systèmes intégrés de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI);
- gérer son plan de travail de façon à obtenir les résultats attendus dans ses programmes tout en respectant les cibles financières.

Le CCN a enregistré des fonds excédentaires en raison des décalages dans les dépenses prévues, qui ont eu pour effet d'accroître son excédent cumulé. Ces décalages sont dus en grande partie à l'approbation tardive d'un financement temporaire de programmes; cependant, cet excédent sera réinvesti au cours des cinq prochaines années, tel qu'indiqué dans le plan d'entreprise du CCN, et suivi de près pour assurer l'atteinte des principales cibles financières.

Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de sa GI/TI afin de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses objectifs. Son personnel de la GI/TI concentre également ses efforts sur l'amélioration de la plateforme de collaboration pour l'élaboration de normes tandis qu'il poursuit la mise à jour des processus de la GI/TI.

Les recettes des Services d'accréditation ont été conformes aux prévisions budgétaires pour l'exercice, grâce à la bonne exécution des activités d'accréditation et à la gestion diligente des charges d'exploitation. La Direction des services d'accréditation surveille de près ses activités et apporte des ajustements au besoin pour respecter ses cibles budgétaires pour l'exercice.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, laquelle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées en vertu du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La directrice générale,



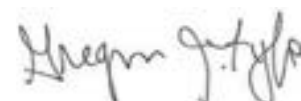
Chantal Guay | ing., P.Eng.,

Ottawa, Canada | Le 13 juin 2019

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel et en faire rapport au conseil d'administration, qui est chargé d'approuver les états financiers.

Le vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès total et gratuit au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.

Le chef de la direction financière et vice-président aux Services généraux,



Greg Fyfe | CPA, CMA



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

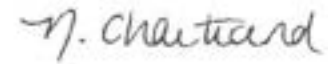
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 13 juin 2019

État de la situation financière

EN DATE DU 31 MARS	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	6 560 363 \$	2 207 000 \$
Créances (Note 4)	2 410 233	2 025 311
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 15)	147 803	166 527
Crédits parlementaires à recevoir (Note 15)	899 672	1 043 495
	10 018 071	5 442 333
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	3 451 313	2 786 909
Apports reportés (Note 7)	15 249	14 436
Produits reportés (Note 8)	1 691 967	1 601 603
Incitatif à la location différé (Note 9)	883 516	960 341
	6 042 045	5 363 289
ACTIFS FINANCIERS NETS	3 976 026	79 044
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 5)	1 860 748	3 053 639
Charges payées d'avance	724 312	1 153 455
	2 585 060	4 207 094
Excédent cumulé	6 561 086 \$	4 286 138 \$

Droits contractuels (Note 13)
Engagements contractuels (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil
d'administration :



Kathy Milsom, ing., IAS.A

Présidente

Approuvé par la direction :



Chantal Guay, ing., P.Eng.

Directrice générale

État des résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2019 Budget (Note 16)	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits des services d'accréditation	7 749 911 \$	7 867 962 \$	8 008 784 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 10)	1 400 000	2 064 385	1 578 477
Contributions au soutien aux délégués	380 000	359 997	407 686
Services d'innovation	341 004	284 454	227 087
Autres produits	151 720	451 155	326 045
	10 022 635	11 027 953	10 548 079
CHARGES (NOTE 12)			
Services d'accréditation	5 775 206	5 897 870	5 770 228
Solutions de normalisation et Stratégie	10 959 209	10 280 101	9 080 271
Gestion et services administratifs	8 462 220	10 548 706	9 089 755
	25 196 635	26 726 677	23 940 254
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(15 174 000)	(15 698 724)	(13 392 175)
Crédits parlementaires	14 943 000	17 973 672	13 828 495
EXCÉDENT / (DÉFICIT)	(231 000)	2 274 948	436 320
Excédent cumulé, début de l'exercice	2 699 000	4 286 138	3 849 818
Excédent cumulé, fin de l'exercice	2 468 000 \$	6 561 086 \$	4 286 138 \$

Les notes complémentaires font partie des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	Budget 2019 (Note 16)	2019	2018
(Déficit) / Excédent total	(231 000) \$	2 274 948 \$	436 320 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 186 000)	(825 659)	(690 040)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	636	5 822
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 360 871	-
Amortissement des immobilisations corporelles	920 000	657 043	390 360
(Augmentation) / Diminution des charges payées d'avance	(12 000)	429 143	42 127
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	(509 000)	3 896 982	184 589
Actifs financiers nets / (Dette nette) au début de l'exercice	(1 614 000)	79 044	(105 545)
Actifs financiers nets / (Dette nette) à la fin de l'exercice	(2 123 000) \$	3 976 026 \$	79 044 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2019	2018
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent total	2 274 948 \$	436 320 \$
Adjustments pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	657 043	390 360
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	636	5 822
Dépéciation des immobilisations corporelles	1 360 871	0
Variations :		
Charges payées d'avance	429 143	42 127
Produits reportés	90 364	(532 156)
Incitatif à la location différé	(76 825)	(76 827)
Créances	(384 922)	1 690 522
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral	18 724	263 981
Crédits parlementaires à recevoir	143 823	(802 115)
Créditeurs et charges à payer	725 971	(324 272)
Apports reportés	813	(70,338)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 240 589	1 023 424
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(887,226)	(573 640)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(887 226)	(573 640)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 353 363	449 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	2 207 000	1 757 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	6 560 363 \$	2 207 000 \$

Les notes complémentaires font partie des présents états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1. Pouvoirs, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Le CCN a terminé l'harmonisation exigée au chapitre 89 en avril 2016.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a. Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e. Constatation des produits – Produits reportés et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes

d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à des clients. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds restreints sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f. Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g. Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie ont trait à l'élaboration et à l'application de publications normatives dans le but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h. Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i. Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j. Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k. Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il

existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m. Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. L'organisme a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral, et créiteurs et charges à

payer. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élevait à 6 560 363 \$ et était constitué de dépôts à terme (4 527 239 \$) et de liquidités (2 033 124 \$) (au 31 mars 2018, le solde était de 2 207 000 \$ et n'était constitué que de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à sa trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances)

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2019	2 410 233 \$	2 151 387 \$	69 713 \$	119 255 \$	33 408 \$	36 470 \$
2018	2 025 311 \$	1 694 178 \$	141 245 \$	105 690 \$	7 874 \$	76 324 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (ministères et organismes du gouvernement fédéral et crédits parlementaires à recevoir)

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2019	1 047 475 \$	989 861 \$	28 687 \$	28 927 \$	0 \$	0 \$
2018	1 210 022 \$	1 101 627 \$	38 204 \$	11 320 \$	31 546 \$	27 325 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2019, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 36 474 \$ (75 421 \$ au 31 mars 2018). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 MARS, 2019	31 MARS, 2019
Solde, début de l'exercice	75 421 \$	118 942 \$
(Contrepassation des charges) / Charges pour l'exercice	(32 833)	(679)
Créances irrécouvrables (radiées)	(6 114)	(42 842)
Solde, fin de l'exercice	36 474 \$	75 421 \$

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2019

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2019
COÛT	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	910 233	3 959 585	954 236	5 824 054
Acquisitions	137 943	515 205	172 511	825 659
Dépréciations	-	(1 814 494)	-	(1 814 494)
Dispositions	(1 127)	(50 032)	-	(51 159)
Solde de clôture	1 047 049	2 610 264	1 126 747	4 784 060
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(666 933)	(1 935 617)	(167 865)	(2 770 415)
Amortissement	(100 984)	(492 009)	(64 050)	(657 043)
Dépréciations	-	453 623	-	453 623
Dispositions	1 127	49 396	-	50 523
Solde de clôture	(766 790)	(1 924 607)	(231 915)	(2 923 312)
Valeur comptable nette	280 259	685 657	894 832	1 860 748

Au 31 mars 2019, la catégorie du matériel comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 302 284 \$ qui n'étaient pas amorties à ce moment-là. Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2017-2018 payées en 2018-2019, qui s'élevaient à 116 400 \$, et des acquisitions de 2018-2019 impayées en 2018-2019 (54 833 \$).

31 mars 2018

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2018
COÛT	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	917 855	3 337 321	934 436	5 189 612
Acquisitions	2 082	668 158	19 800	690 040
Dépréciations	-	-	-	-
Dispositions	(9 704)	(45 894)	-	(55 598)
Solde de clôture	910 233	3 959 585	954 236	5 824 054
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(566 376)	(1 756 915)	(106 540)	(2 429 831)
Amortissement	(104 439)	(224 596)	(61 325)	(390 360)
Dépréciations	-	-	-	-
Dispositions	3 882	45 894	-	49 776
Solde de clôture	(666 933)	(1 935 617)	(167 865)	(2 770 415)
Valeur comptable nette	243 300	2 023 968	786 371	3 053 639

6. Crédoeurs et charges à payer

	31 MARS 2019	31 MARS 2019
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 685 982 \$	1 542 066 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 551 844	1 049 242
Indemnités de vacances à payer	213 487	195 601
	3 451 313 \$	2 786 909 \$

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	14 436 \$	84 774 \$
Plus : les apports reçus	360 810	326 950
Moins : les apports comptabilisés	(359 997)	(397 288)
Contributions nettes	813	(70 338)
Solde, fin de l'exercice	15 249 \$	14 436 \$

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	1 601 603 \$	2 133 759 \$
Plus : les droits annuels perçus en vertu des ententes passées avec les clients	4 281 669	3 739 858
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 191 305)	(4 272 014)
Droits annuels nets	90 364	(532 156)
Solde, fin de l'exercice	1 691 967 \$	1 601 603 \$

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	960 341 \$	1 037 168 \$
Plus : les incitatifs reçus	-	-
Moins : les incitatifs comptabilisés	(76 825)	(76 827)
Incitatifs nets	(76 825)	(76 827)
Solde, fin de l'exercice	883 516 \$	960 341 \$

10. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1er avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

11. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Cotisations du CCN	1 086 624 \$	1 127 424 \$
Cotisations des employés	1 038 050 \$	970 174 \$



Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	ANNÉE CIVILE	
	2019	2018
EMPLOYÉS (AVANT 2013) – SERVICE COURANT		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,56 %	9,83 %
- Gains excédant le MGAP : 2019 – 57 400 \$ 2018 – 55 900 \$	11,78 %	12,13 %
EMPLOYÉS (APRÈS 2013) – SERVICE COURANT		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,68 %	8,77 %
- Gains excédant le MGAP : 2019 – 57 400 \$ 2018 – 55 900 \$	10,18 %	10,46 %
EMPLOYEUR – MULTIPLE DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS		
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,01
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,01
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,00
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	nil	nil
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2019 – 169 300 \$ 2018 – 164 700 \$	3,79	3,20

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux de ses employés s'élève à 862 350 \$ (31 mars 2018 – 823 288 \$).

12. Charges

	2019	2018
Salaries et avantages sociaux	13 803 755	13 567 503
Services professionnels et spéciaux	5 726 700	4 978 706
Déplacements	2 321 513	1 973 326
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 360 870	0
Cotisations versées à des organisations internationales	1 239 914	1 219 291
Locaux	700 935	661 306
Amortissement des locaux et de l'équipement	657 042	390 360
Conférences et événements	158 252	250 660
Publications et impression	110 301	41 150
Fournitures de bureau	140 173	117 730
Télécommunications et frais postaux	115 863	144 361
Stockage hors site et autres	85 826	85 016
Assurance	94 521	90 598
Accueil	69 989	265 674
Réparation et entretien	63 001	63 378
Frais bancaires	51 750	52 520
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	31 750	32 497
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	636	5 822
Relations publiques	0	1 035
Créances irrécouvrables	(6 114)	(679)
	26 726 677	23 940 254

13. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2019, le CCN avait des droits contractuels de 2 323 894 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2019-2020 (au 31 mars 2018, le montant était de 2 468 293 \$ pour l'exercice 2018-2019).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2019-2020 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 2,1 M\$ et ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois dernières années de 1,7 M\$, compte tenu de la croissance prévue du volume (au 31 mars 2018, le montant prévu s'établissait à 1,4 M\$).

14. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la durée du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2019

	LOCAUX	MATÉRIEL DE BUREAU	INITIATIVES DE NORMALISATION	TOTAL
2019-2020	401 434 \$	5 038 \$	2 485 243 \$	2 891 715 \$
2020-2021	433 123	1 378	626,667	1 061 168
2021-2022	464 811	249	299,765	764 825
2022-2023	464 811	-	74,778	539 589
2023-2024	464 811	-	-	464 811
thereafter	3 285 403	-	-	3 285 403
Total	5 514 393 \$	6 665 \$	3 486 453 \$	9 007 511 \$

Des engagements d'une valeur de 10 190 \$ auprès d'apparentés ont été inclus dans les initiatives de normalisation en 2019-2020 (31 mars 2018 – 86 819 \$).

15. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2019	2018
Produits	829 414	673 611
Charges	71 100	192 149
Crédits parlementaires	17 973 672	13 828 495
Comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral et crédits parlementaires à recevoir	1 047 475	1 210 022
Créditeurs et charges à payer	45 002	18 338

Les produits provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, tandis que les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux et aux déplacements.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents, ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2018-2019 apparaît dans l'État des résultats ainsi que dans l'État de la variation des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans les présents états financiers sont basés sur les montants de 2018-2019 du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023, qui est approuvé par le conseil d'administration. Ils comprennent des changements mineurs de classification entre les produits et les charges, mais concordent avec l'excédent ou le déficit dont fait état le plan d'entreprise.

